

Tanzanie



chiffres clés

• Superficie en milliers de km ² :	945
• Population en milliers (2002) :	36 276
• PIB par habitant en dollars (2002) :	267
• Espérance de vie (2000-2005) :	43.3
• Taux d'analphabétisme (2002) :	23.0

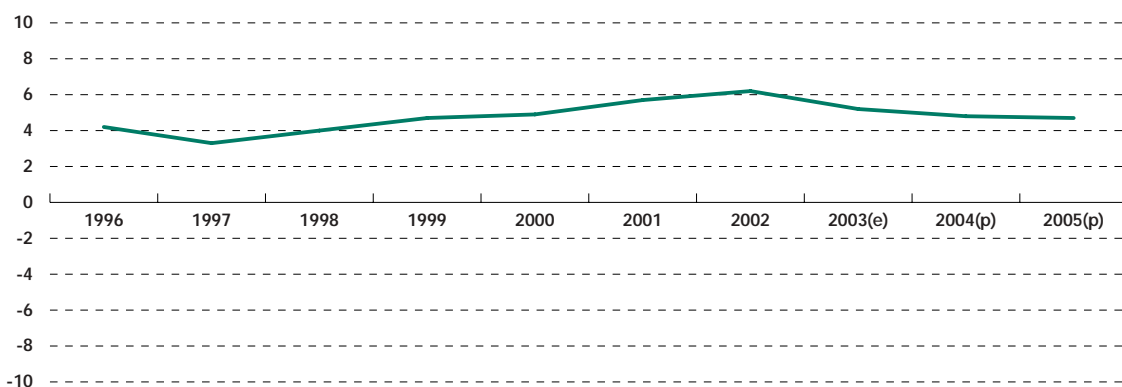
Tanzanie

DEPUIS QUELQUES ANNÉES, la politique économique de la Tanzanie est axée sur la stabilité macro-économique : maintien d'une croissance relativement forte ; poursuite de la stabilisation budgétaire par la mobilisation accrue des recettes publiques ; maîtrise de l'expansion de la masse monétaire au sens large, dans le cadre des objectifs de croissance économique et d'inflation ; et préservation de niveaux de réserves de change adéquats. La croissance du PIB en volume, qui est ressortie à 4.6 pour cent en moyenne sur 1996-2001, s'est envolée à 6.2 pour cent en 2002. Selon les estimations, elle aurait décliné à 5.2 pour cent en 2003. Les projections pour 2004 et 2005 sont, respectivement, de 4.8 et 4.7 pour cent. La stabilité de la croissance en 2004 et 2005 devrait être soutenue par de solides chiffres à l'exportation, pour les produits agricoles comme pour l'or, et par la stabilité de la gestion économique. La Tanzanie continue d'appliquer des politiques économiques prudentes qui

ont débouché sur une stabilisation de son budget public et de ses taux d'intérêt, ainsi que sur une inflation faible et peu fluctuante. Ses paiements extérieurs restent, eux aussi, dans une large mesure stables, et cette tendance persistera en 2004 et 2005, avec une hausse des recettes réalisées à l'international grâce à une modification de la composition des exportations. La reconduite de politiques prudentes améliorera le solde budgétaire en 2004 et 2005. Cependant, la dépendance à l'égard des donateurs demeurera un problème. Les réformes destinées à diversifier l'économie et à accroître la participation du secteur privé avancent rapidement. Elles comportent notamment des mesures visant à élargir l'accès de la population à des formes d'énergie modernes et à instaurer un système financier sain. Le processus de privatisation se poursuit, bien qu'à un

Alors que la pauvreté demeure dominante, l'aggravation du chômage est un défi majeur pour la stabilité politique.

Figure 1 - Taux de croissance du PIB en volume

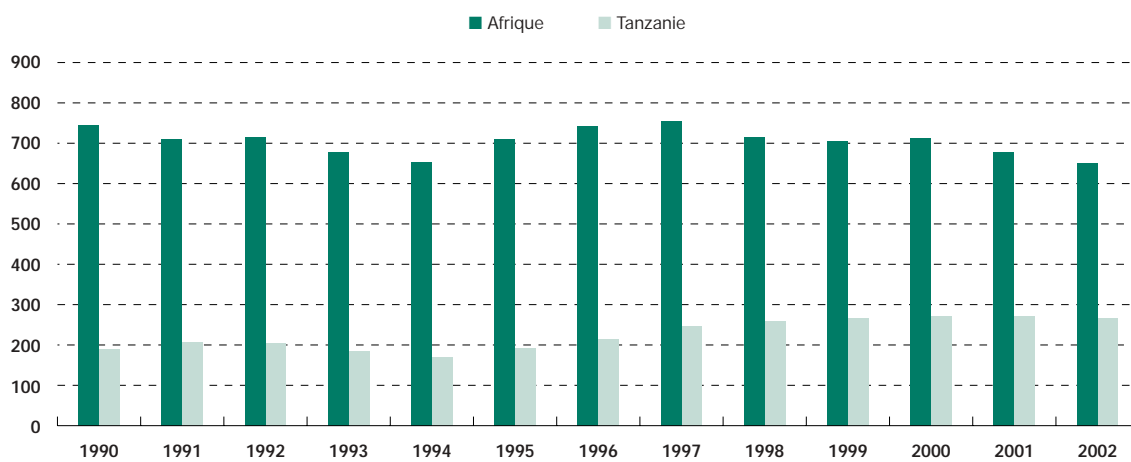


Source : Données du FMI et des autorités nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les projections (p).

rythme lent. Par ailleurs, *via* le *Tanzania Investment Centre* (centre pour les investissements), l'investissement local est en train de monter en puissance. Les performances économiques et les avancées des réformes sont facilitées par un environnement qui a permis à la Tanzanie de devenir l'un des pays d'Afrique

politiquement les plus stables. Néanmoins, ces réalisations ne se sont pas encore traduites par une réduction massive de la pauvreté. Cette dernière est toujours très répandue, la montée du chômage représentant un défi de premier ordre pour la stabilité politique.

Figure 2 - PIB par habitant en Tanzanie et en Afrique (en dollars courants)



Source : FMI.

Développements économiques récents

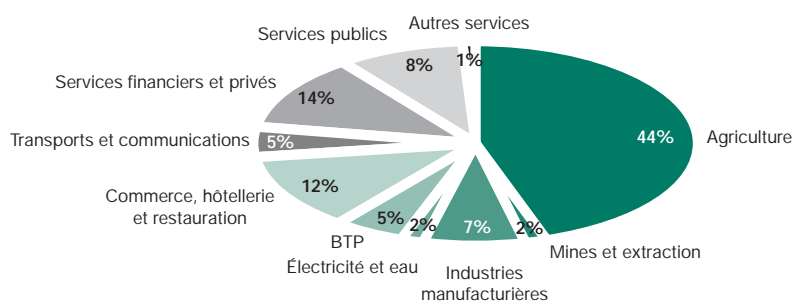
Le succès du programme économique a engendré une croissance vigoureuse. La croissance du PIB en volume, qui a affiché en moyenne 4.5 pour cent sur la période 1996-2001, est passée à 6.2 pour cent en 2002, et devrait atteindre 5.2 pour cent en 2003, même si les pouvoirs publics avaient fixé comme objectif 6 pour cent. La récente progression tient pour une bonne part à des améliorations dans l'agriculture et à la stabilité de la gestion macro-économique. Les perspectives sont modérées : selon les projections, la croissance du PIB en volume devrait s'établir à 4.8 pour cent en 2004 et avoisiner 4.7 pour cent en 2005. La stabilité sera probablement soutenue par de solides performances à l'exportation, car les exportations agricoles et l'extraction d'or restent dynamiques.

En 2002, l'agriculture, qui entrait pour 44.5 pour cent dans le PIB et employait quelque 80 pour cent des Tanzaniens, a enregistré une forte croissance, à 5 pour cent, bien qu'inférieure aux 5.5 pour cent de l'année précédente. Toujours en 2002, les cultures, principal contributeur, ont augmenté de 6.2 pour cent et la production vivrière, dont les céréales (maïs, riz non décortiqué, millet, petit mil et blé), a représenté 5 608 000 tonnes, contre 5 296 000 en 2001. Les récoltes non céréalières, notamment les haricots, le manioc, les bananes, le poivre, les tomates et les

pommes de terre, ont également progressé de 6 pour cent, passant de 8 279 000 tonnes en 2001 à 8 750 000 tonnes en 2002. De même, la plupart des cultures de rapport (café, coton, sisal et thé) ont affiché une hausse, à l'exception de la noix de cajou et du pyrèthre. L'activité agricole a bénéficié de l'achèvement d'un vaste programme d'irrigation en octobre 2002. En 2003, l'État a continué de verser des aides directes, tout en adoptant des mesures de grande ampleur en vue d'améliorer la production agricole. Il a, entre autres, réservé des terres à l'agriculture commerciale et cherché à attirer les investisseurs dans ce secteur.

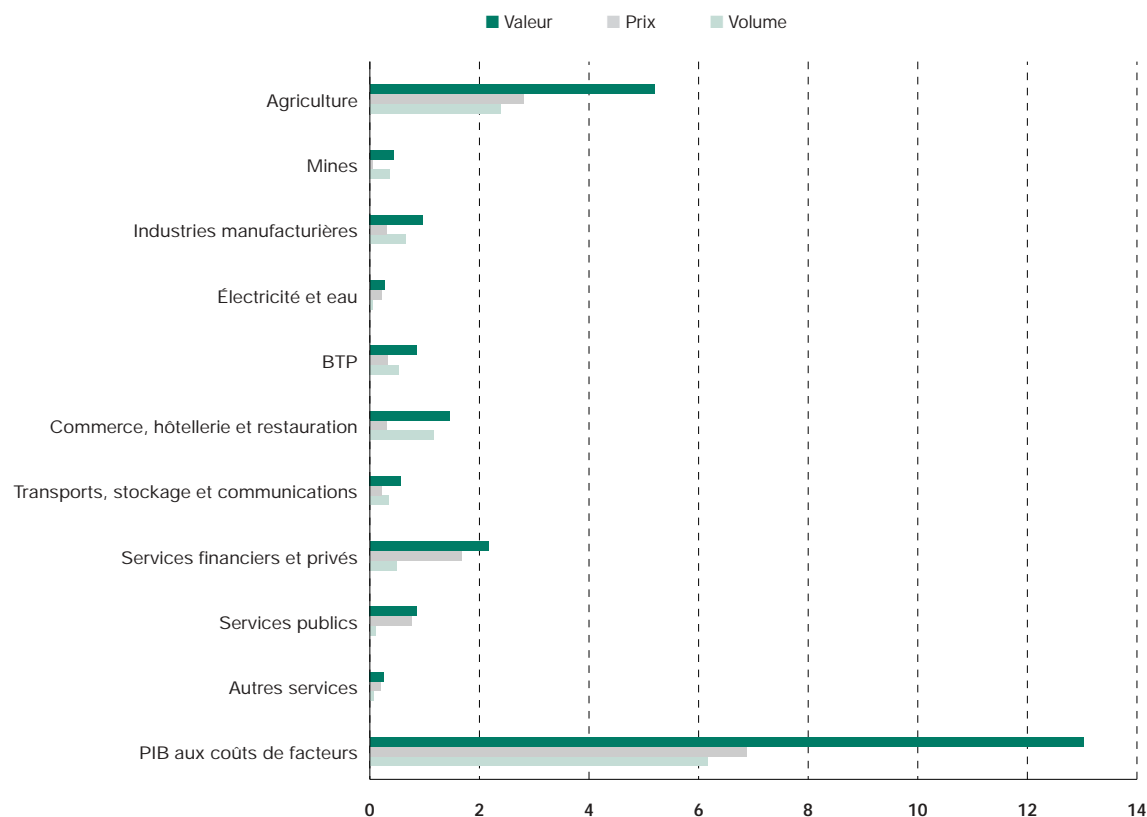
Les autorités tanzaniennes ont tenté de relever les revenus agricoles pour faciliter les achats d'intrants dans le cadre de garanties de l'État. De plus, elles ont modifié le système fiscal en rétablissant la procédure de remboursement de la TVA payée par les agriculteurs sur le transport, la transformation et le conditionnement des cultures exportées. Enfin, un nouveau fonds a été créé pour garantir les micro-crédits accordés aux petits exploitants pratiquant l'agriculture de rapport ou vivrière. Malgré ces mesures, en 2003, la production agricole a souffert de la sécheresse dans plusieurs régions du pays. Selon une évaluation de la sécurité alimentaire, effectuée en 2003 par les pouvoirs publics et d'autres parties concernées dans les zones touchées, 52 districts (sur 129) ont été confrontés à des pénuries de nourriture en raison d'une production agricole médiocre.

Figure 3 - Ventilation sectorielle du PIB en 2002



Source : Estimations des auteurs sur la base des données du FMI et des autorités nationales.

Figure 4 - Contributions à la croissance du PIB en 2002



Source : Estimations des auteurs sur la base des données du FMI.

En 2002, l'industrie est entrée pour 16 pour cent dans le PIB tanzanien et a affiché une croissance de 8.6 pour cent, contre 7 pour cent l'année précédente. Le secteur manufacturier a progressé significativement, de 8 pour cent, contre 5 pour cent un an auparavant, grâce à la réorganisation opérée dans certaines branches.

La stratégie gouvernementale, qui a consisté à protéger l'industrie locale par la révision des tarifs douaniers en 2002/03, a également stimulé la production industrielle. Ce protectionnisme était considéré comme une réaction à une concurrence étrangère inéquitable. En 2002, c'est le secteur manufacturier qui a le plus attiré

l'investissement étranger et local : 103 projets le concernant, contre 82 en 2001, ont reçu le feu vert du *Tanzania Investment Centre* (TIC). Sur ce total, 35 étaient présentés par des investisseurs locaux, 42 par des étrangers et 26 concernaient des sociétés en participation. Le regain d'activité manufacturière s'est confirmé en 2003. L'investissement est encouragé par la mise en œuvre d'une politique relative aux petites et moyennes entreprises (*Small and Medium Scale Policy*), qui vise à attirer les capitaux dans la production à valeur ajoutée et dans les branches tournées vers l'exportation, notamment le textile et la transformation du cuir, les fruits et les légumes.

Dans l'industrie, la croissance du secteur minier est restée alerte, avec une hausse de 15 pour cent en 2002, contre 13.5 pour cent un an auparavant. Toujours en 2002, la production d'or a bondi de 13.4 pour cent, car les investisseurs étrangers et locaux y participent de plus en plus en apportant des volumes de capitaux substantiels et des technologies modernes. En particulier, le début des activités de l'Afrika Mashariki Gold Mines Company, en 2002, a contribué à l'expansion de ce segment. L'État entend créer au moins 50 000 opportunités d'emploi dans les mines en 2003, mais l'incapacité à ouvrir de nouveaux sites d'extraction a rendu cet objectif difficilement réalisable.

En 2002, la croissance dans les services s'est améliorée, à 6.6 pour cent, contre 4.8 pour cent l'année précédente. Le commerce, notamment l'hôtellerie, la distribution et la vente en gros, a gagné 7 pour cent.

Le tourisme a, lui aussi, affiché de meilleurs résultats. Le nombre de touristes est passé de 525 122 en 2001 à 575 000 en 2002, soit une hausse de 9.3 pour cent. Les recettes de ce secteur n'ont cependant augmenté que de 0.7 pour cent. Leur croissance relativement lente, qui est imputable au climat général d'insécurité depuis le 11 septembre 2001, s'est traduite par une réduction du nombre des visiteurs venant des États-Unis et d'Europe, ceux-là mêmes qui dépensent habituellement le plus en Tanzanie. De son côté, le BTP est resté très dynamique en 2002, avec une croissance de 11 pour cent, contre 8.7 pour cent en 2001. Cette croissance a été tirée par les opérations de construction et d'entretien dans le secteur public, ainsi que par les mises en chantiers de logements et d'immeubles à usage commercial. L'édification d'un pont sur la rivière Rufiji a été l'un des grands programmes d'infrastructure publique cette année-là. Le BTP devrait conserver sa vitalité, étant donné que la majeure partie du projet de réseau routier de la Communauté de l'Afrique de l'Est (*East African Community Roads*), présenté lors d'une conférence des donateurs en avril 2003, est située en Tanzanie. En outre, dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté, l'État s'est engagé à accorder l'importance qui leur revient à la construction, à l'entretien et à la remise en état des ponts, ainsi que des routes rurales et nationales.

Cette ventilation des dépenses illustre la persistance de la récente tendance à la hausse de la formation brute de capital. En 2002, la part de la formation brute de

Tableau 1 - Composantes de la demande (en pourcentage du PIB)

	1995	2000	2001	2002	2003(e)	2004(p)	2005(p)
Formation brute de capital	19.8	17.6	17.0	19.3	20.1	20.8	21.6
Publique	3.4	6.0	5.6	7.6	8.0	8.3	8.8
Privée	16.4	11.6	11.4	11.6	12.1	12.5	12.9
Consommation	97.6	90.8	91.2	86.5	86.7	86.3	86.1
Publique	15.3	6.6	6.2	6.4	6.5	6.6	6.6
Privée	82.3	84.1	85.0	80.1	80.1	79.8	79.5
Solde extérieur	-17.4	-8.4	-8.2	-5.8	-6.7	-7.2	-7.8
Exportations	24.1	14.7	15.5	16.7	17.7	18.7	19.6
Importations	-41.5	-23.1	-23.7	-22.4	-24.4	-25.9	-27.4

Source : Données du FMI et des autorités nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

capital dans le PIB a atteint son plus haut niveau depuis des années, inférieure toutefois aux 20 pour cent estimés pour 2003. Elle devrait être portée à 21.6 pour cent en 2005. De surcroît, alors que, ces dernières années, l'essor de la formation de capital résultait essentiellement de l'investissement public, l'investissement privé stagnant à des niveaux relativement bas, on peut s'attendre à une expansion générale en 2004 et 2005, tant dans le secteur public que privé.

Politique macro-économique

Politique budgétaire et monétaire

La politique budgétaire a trois principaux objectifs : a) enrayer le creusement du déficit budgétaire ; b) orienter davantage de ressources budgétaires vers les secteurs prioritaires, conformément à la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) du pays, et c) atténuer l'incidence des gaspillages et des abus dans le secteur public. Même si les avancées se poursuivent sur ces trois fronts, il reste à la Tanzanie du chemin à parcourir pour parvenir à la stabilité budgétaire.

En 2002/03, l'État a reconduit un certain nombre de mesures destinées à accroître l'efficacité de la collecte des impôts : renforcement de l'administration de la TVA, contrôle des exonérations fiscales, limitation de l'évasion fiscale sur les importations, notamment sur les produits pétroliers, amélioration de la structure fiscale *via* l'introduction d'incitations pour les secteurs prioritaires et l'élimination des taxes sur les nuisances, réexamen de la suspension des droits de douane à l'importation, afin de créer un environnement d'affaires plus favorable en protégeant l'économie locale. Les droits de douane, qui avaient été suspendus sur diverses marchandises, sont progressivement éliminés année après année, jusqu'à leur suppression totale à l'horizon 2007/08. Concernant les recettes non fiscales, les pouvoirs publics ont pris des dispositions spécifiques pour accroître le taux de recouvrement, notamment par la mise en œuvre d'une stratégie d'harmonisation et de rationalisation des prélèvements locaux. En outre, l'État a maintenu le système de gestion de trésorerie, dans un effort de maîtrise de ses dépenses.

En 2002/03, le solde budgétaire est resté relativement stable. Le total des recettes publiques a augmenté modérément, à 16.8 pour cent du PIB, contre 16.2 pour cent sur l'exercice précédent. Ce résultat tient à la fois aux bons résultats de la stratégie gouvernementale portant sur les recettes et à la stabilité des entrées de dons. L'amélioration substantielle des recettes intérieures s'est traduite par une forte hausse du produit de la TVA et de l'impôt sur le revenu, respectivement de 16 et 15 pour cent en valeur nominale. De l'autre côté, selon les estimations, la part des dépenses publiques dans le PIB a bondi de 16.6 à 18.7 pour cent en un exercice, signe qu'en dépit de recettes plus conséquentes, le déficit global s'est creusé significativement, passant de 0.4 pour cent en 2001/02 à 1.9 pour cent en 2002/03.

L'exécution du budget en 2002/03 a mis en évidence un certain nombre de facteurs menaçant la stabilité budgétaire. En particulier, le budget est resté massivement tributaire des fonds des donateurs. En 2002/03, cette aide extérieure a représenté pas moins de 45 pour cent de l'ensemble des dépenses publiques de la Tanzanie. L'État a tenté de remédier à ce problème en intensifiant les mesures visant à accroître le financement du budget par les ressources intérieures. En 2003/04, ces mesures incluent la refonte du système fiscal général et de son administration, de la fiscalité locale, de diverses lois fiscales, avec notamment le vote d'une nouvelle législation relative à l'impôt sur le revenu, et l'introduction de réformes destinées à améliorer le recouvrement. Du côté des dépenses, l'État continue de renforcer la gestion et la discipline, afin que la transparence des comptes soit suffisante. En 2003, il a annoncé son intention d'amender la loi sur les marchés publics (*Public Procurement Act*) de manière à accroître encore cette transparence. Le déficit budgétaire devrait reculer en 2004 et 2005, car les efforts de mobilisation des recettes intérieures sont complétés par un relèvement des dons. On estime que le déficit budgétaire total tombera à 0.2 pour cent du PIB en 2003/04 avant de remonter à 1.8 pour cent en 2004/05.

La politique monétaire tanzanienne a pour objectif d'endiguer l'inflation et d'améliorer le niveau des réserves officielles du pays. La banque centrale (*Bank of Tanzania*

Tableau 2 - Opérations financières de l'État^a (en pourcentage du PIB)

	1995/96	1999/2000	2000/01	2001/02	2002/03(e)	2003/04(p)	2004/05(p)
Recettes totales (avec dons)^b	14.6	15.4	15.7	16.2	16.8	18.8	19.1
Recettes fiscales	11.3	10	10.6	10.6	11.1	12.3	12.8
Dons	1.4	4.1	3.8	4.3	4.8	5.3	5.3
Dépenses totales (et prêts nets)^b	14.7	17.1	16.8	16.6	18.7	19.0	20.9
Dépenses courantes	13.8	11.6	12.9	12.5	14.0	14.1	15.3
<i>Sans les intérêts</i>	<i>10.4</i>	<i>9.7</i>	<i>11.3</i>	<i>10.2</i>	<i>11.8</i>	<i>11.8</i>	<i>13.1</i>
Salaires	5.5	4.0	4.1	4.2	4.6	4.4	4.8
Paiements d'intérêts	3.4	1.9	1.6	2.3	2.2	2.3	2.2
Dépenses en capital	0.9	5.3	3.7	3.9	4.5	4.7	5.4
Solde primaire	3.2	0.3	0.6	1.9	0.3	2.1	0.4
Solde global	-0.1	-1.6	-1.1	-0.4	-1.9	-0.2	-1.8

a. L'exercice budgétaire commence le 1^{er} juillet.

b. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données du FMI et des autorités nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

– BOT) a su maîtriser la croissance des agrégats monétaires au cours des cinq dernières années. En moyenne, la croissance de la masse monétaire au sens large (M2) est ressortie à 10.2 pour cent par an sur la période 1996-2000, et a été ramenée à 8 pour cent en 2001. Cependant, cette stratégie s'est révélée moins efficace en 2002, lorsque l'agrégat M2 a gonflé de 18.5 pour cent, sortant de la fourchette des 10-12 pour cent ciblée par les pouvoirs publics pour cette année-là. Cette forte expansion de la masse monétaire en 2002 a découlé de l'accélération de la croissance des dépôts, elle-même largement imputable à l'ouverture de nouvelles agences par les banques commerciales dans des zones où ces services étaient inexistantes. Parmi les autres raisons de l'essor rapide des dépôts figurent notamment la réalisation du produit des privatisations (environ 20 milliards de shillings tanzaniens), l'introduction de guichets automatiques par les banques commerciales, ainsi que l'émission de billets par la banque centrale. De plus, la dépréciation de la monnaie nationale a provoqué l'appréciation des dépôts en devises exprimés en schillings tanzaniens dans les comptes des établissements bancaires. L'envolée de la masse monétaire en 2002 a révélé l'inadéquation des instruments de gestion monétaire classiques utilisés par la BOT. Ces instruments (principalement des opérations d'*open market*) ne permettaient pas d'absorber l'excédent de liquidité. À mesure que la liquidité s'accroissait pendant l'année, la banque centrale a recouru à d'autres solutions pour freiner l'expansion

monétaire. L'État est convenu avec l'institut d'émission de titriser 40 milliards de shillings tanzaniens de fonds publics, jusqu'alors non utilisés, déposés auprès de la BOT. Ce titre a été converti en emprunts d'État à long terme, avec titrisation de 80 milliards de shillings tanzaniens supplémentaires sous forme de bons du Trésor. En 2003, la politique monétaire a été resserrée suite aux événements de 2002, ce qui a permis de freiner l'expansion de la masse monétaire. La croissance de M2 est tombée à un taux annualisé de 13.1 pour cent en août 2003.

En Tanzanie, l'inflation tend à décroître depuis 1995, sous l'effet de la relative stabilité des agrégats monétaires et de l'amélioration de la disponibilité et de la distribution des denrées alimentaires. Son taux annuel moyen n'a pas varié en 2002, à 4.5 pour cent. En 2003, à cause d'une offre insuffisante due à de mauvaises conditions météorologiques, les produits alimentaires ont renchéri significativement, mais l'inflation annuelle s'est maintenue à 4.3 pour cent. Selon les projections, l'inflation devrait rester stable, à 5.3 pour cent en 2004 et à 5.4 pour cent en 2005.

La stabilité des taux d'intérêt a reflété celle de l'inflation. Néanmoins, un écart important subsiste entre les taux rémunérant les dépôts et les taux des emprunts, et les taux d'intérêt réels sur les dépôts demeurent négatifs. Ces facteurs nuisent à l'épargne et aux flux de ressources en direction du secteur privé. Le taux moyen de la

référence, le bon du Trésor à 91 jours, s'est établi à 3.3 pour cent en 2002. Il est monté progressivement en 2003 pour atteindre 6.3 pour cent en août. D'un autre côté, le taux moyen rémunérant les dépôts est passé de 3 pour cent à la fin 2002 à 2.4 pour cent en août 2003, le taux moyen des emprunts tombant, lui, de 16.9 à 14.5 pour cent sur la même période.

Concernant les devises, le taux de change du shilling tanzanien est, dans une large mesure, déterminé par le marché. Les interventions de la banque centrale n'ont servi qu'à atténuer ses importantes fluctuations provisoires. Le shilling tanzanien continue de se déprécier face aux principales monnaies internationales. Sa valeur en dollars des États-Unis a perdu 7.6 pour cent entre fin juin 2001 et fin juin 2002, et encore de 7.2 pour cent fin juin 2003. Cette dépréciation depuis 2002 est à mettre au compte de la faiblesse des chiffres des ventes à l'international, qui découle elle-même, en partie, de la baisse des cours mondiaux des exportations traditionnelles.

Position extérieure

La politique commerciale de la Tanzanie est axée sur la libéralisation. Les efforts déployés par les autorités nationales pour renforcer la position extérieure visent essentiellement à mettre un terme au repli des exportations traditionnelles du pays, à stimuler les exportations de produits agroalimentaires et manufacturés, ainsi qu'à attirer l'investissement direct étranger et d'autres flux financiers non créateurs de dette. La politique commerciale récemment mise en œuvre par la Tanzanie s'inscrit dans le cadre des protocoles de la SADC (Communauté pour le développement des États d'Afrique australe) et du traité instaurant la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE). En juin 2003, les États membres de la CAE ont convenu d'adopter un tarif extérieur commun. Le protocole de l'Union douanière de la CAE a été signé le 2 mars 2004 et devrait être ratifié en juillet de cette année. Il préparera l'entrée en vigueur des nouveaux droits de douane. L'accord commercial a toutefois révélé des différences entre États membres. Ainsi, concernant le tarif extérieur commun (TEC), la Tanzanie et le Kenya ont adopté le taux de 25 pour cent prévu dans le protocole original,

qui proposait un barème de 0, 10 et 25 pour cent pour ce bloc régional, réparti comme suit : 0 pour cent pour les matières premières, 10 pour cent pour les biens intermédiaires et 25 pour cent pour les produits finis. L'Ouganda a, en revanche, unilatéralement décidé d'appliquer un taux de 20 pour cent pour les produits finis. Par ailleurs, tandis que la ratification de l'union douanière instaurera une libre circulation des biens et services entre la Tanzanie et l'Ouganda, l'accord commercial autorise ces deux pays à surtaxer certains produits en provenance du Kenya, en raison de la base industrielle globalement plus avancée de ce dernier.

En 2002, les comptes courants ont enregistré une amélioration importante : le déficit est tombé à 3.4 pour cent du PIB, contre 5.1 pour cent en 2001. Cette embellie s'explique par une réduction significative du déficit commercial, qui est passé de 8.3 pour cent du PIB en 2001 à 6.3 pour cent en 2002, sous l'effet concomitant d'une progression de la part des exportations dans le PIB total et d'un repli de la part des importations. Le déficit commercial a cependant grimpé à 7.1 pour cent du PIB en 2003 et devrait poursuivre sur cette trajectoire pour atteindre 8 pour cent en 2005. Le solde des comptes courants risque de se dégrader en 2004/05 en raison du creusement du déficit commercial attendu sur ces deux années.

En 2002, la progression de 16.2 pour cent des exportations en valeur s'explique par la hausse des recettes tirées des exportations non traditionnelles, notamment les produits miniers, le poisson et les produits de la pêche, ainsi que les biens manufacturés. Les recettes d'exportation de produits miniers se sont fortement accrues (de plus de 23 pour cent) en 2002, le principal contributeur (90 pour cent) étant l'or. En 2003, la valeur des exportations a continué de progresser : en août, elle enregistrerait une augmentation de près de 25 pour cent. Les exportations non traditionnelles se composent toujours principalement de produits miniers. Les exportations d'or et de diamant, qui ont fait un bond de 27.7 pour cent et de 52.7 pour cent, respectivement, entre janvier et août 2003, ont affiché de solides performances. La composition des exportations tanzaniennes semble amorcer un profond changement. La part des produits traditionnels (café,

coton, sisal, noix de cajou et clous de girofle) dans le total n'a cessé de reculer, passant d'environ 40 pour cent en 1997 à 22 pour cent en 2002. Ce recul reflète à la fois l'effondrement des cours mondiaux des produits agricoles et la stagnation des volumes exportés.

En revanche, la contraction de 3 pour cent des importations en valeur en 2002 a été attribuée à la faiblesse des importations de biens d'équipement, en particulier pour le secteur minier, et à l'atonie des importations de denrées alimentaires. La situation s'est inversée en 2003, les importations totales enregistrant

une hausse d'environ 13 pour cent en valeur entre janvier et août. Cette progression est imputable à la montée en flèche des importations de biens d'équipement, qui s'explique à son tour par une augmentation des importations d'équipements pour le transport et le BTP liés à la construction du gazoduc entre l'île de Songo Songo et Dar Es-Salaam.

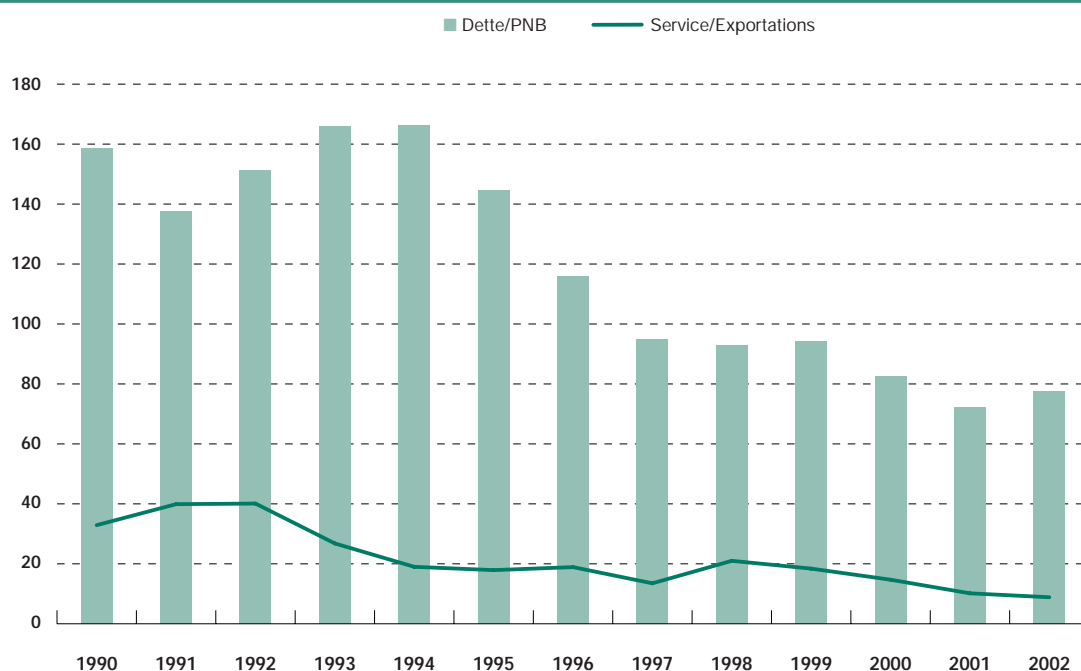
Fin 2002, la dette extérieure de la Tanzanie s'établissait à 6.8 milliards de dollars, soit un repli d'environ 6 pour cent par rapport au niveau affiché fin 2001. Le fardeau de la dette, mesuré par le ratio

Tableau 3 - Comptes courants (en pourcentage du PIB)

	1995	2000	2001	2002	2003(e)	2004(p)	2005(p)
Balance commerciale	-12.5	-7.8	-8.3	-6.3	-7.1	-7.5	-8.0
Exportations de biens (f.o.b.)	13.0	7.3	8.2	9.3	9.9	10.5	11.1
Importations de biens (f.o.b.)	-25.5	-15.1	-16.5	-15.6	-17.0	-18.0	-19.0
Services	-4.1	-0.6	-0.1	-0.5			
Revenu des facteurs	-2.1	-1.1	-0.9	-0.9			
Transferts courants	6.4	4.3	4.2	4.3			
Solde des comptes courants	-12.3	-5.2	-5.1	-3.4			

Source : Données du FMI et des autorités nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Figure 5 - Part de l'encours de la dette dans le PNB et ratio du service de la dette sur les exportations (en pourcentage)



Source : Banque mondiale.

du service de la dette, est également en régression constante : voisin de 28 pour cent en 2000, il est tombé à 13 pour cent en 2002. La diminution de la dette totale et du fardeau de la dette s'explique par le fait que le remboursement des prêts a été remplacé par des dons et des annulations de dette dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée. La ventilation par créancier montre que 58 pour cent de cette dette sont dus aux institutions multilatérales, 30.9 pour cent aux créanciers bilatéraux, tandis que l'endettement auprès des établissements commerciaux et des autres créanciers représente respectivement 6.3 et 4.8 pour cent. Dans le cadre de leurs efforts visant à maintenir la stabilité de la dette extérieure, les autorités tanzaniennes ont adopté une politique qui consiste à ne contracter ni garantir la dette extérieure, si ce n'est à des conditions préférentielles, ni à accumuler des arriérés de paiement. La Tanzanie a atteint le point d'achèvement de l'Initiative PPTE en novembre 2001 et l'allègement global de sa dette se chiffrera à 2.02 milliards de dollars en valeur actualisée nette (VAN), soit environ 3 milliards de dollars en termes nominaux. En 2002, conformément à ce qu'ils avaient convenu au point d'achèvement, les créanciers du Club de Paris ont annulé 737 millions de dollars de dette en valeur actualisée nette, soit 90 pour cent de la dette commerciale accumulée jusqu'à la date butoir (*pre-cut off date*). Avec cet arrangement, la Tanzanie est le quatrième pays, après l'Ouganda, la Bolivie et le Mozambique, à arriver au terme du processus d'allègement de la dette du Club de Paris au titre de l'Initiative PPTE renforcée. Par ailleurs, ce pays a réalisé des avancées significatives dans la conclusion d'accords bilatéraux avec les créanciers du Club de Paris dans le cadre du programme PPTE renforcé. Ainsi, en 2003, des accords ont été signés avec l'Autriche, les États-Unis, le Canada, la Belgique, la France, les Pays-Bas, la Norvège, l'Allemagne et l'Italie.

Le gouvernement britannique a fait savoir à la Tanzanie qu'il annulait intégralement sa dette, ce qui rend un accord bilatéral inutile. Les autorités tanzaniennes continuent de demander un allègement de leur dette auprès des créanciers non-membres du Club de Paris à des conditions comparables à celles prévues par l'Initiative PPTE renforcée.

Questions structurelles

La Tanzanie est résolue à transformer son économie en encourageant et en renforçant le rôle du secteur privé, local et étranger. Le *Corporate Plan*, plan sur les entreprises, (2001-2006) a ainsi pour objectif de revoir les incitations à l'investissement et de tirer parti des entrées croissantes d'IDE dans le pays.

Par ailleurs, la Tanzanie prend toujours des mesures pour améliorer le climat des affaires et promouvoir l'investissement privé. En 2002, en collaboration avec l'ONUDI, le Centre pour les investissements (*Tanzania Investment Centre – TIC*), organisme public, a élaboré une initiative visant à renforcer les capacités des investisseurs locaux (*Domestic Investors Capacity Building*). Cette initiative a pour objectif d'aider les investisseurs locaux à élaborer des projets acceptables par les banques, qui sont présentés aux investisseurs locaux et étrangers. En août 2003, elle avait permis de promouvoir dans le monde entier plus de 60 projets locaux. En 2003, les autorités nationales ont mis en œuvre d'autres mesures pour accroître encore la participation du secteur privé à l'activité économique, notamment la création d'un mécanisme de garantie des crédits à l'exportation (*Export Credit Guarantee Scheme*) et des dispositifs de microcrédit (*Micro Credit Schemes*), ainsi que la libéralisation de la réglementation relative aux autorisations d'activité pour les entreprises. En outre, en octobre 2003, le gouvernement a également soumis au Parlement une nouvelle politique du travail, ainsi que des amendements à la loi sur le travail (*Labor Act*).

Le secteur de l'énergie reste vital pour la transformation de la Tanzanie. Les sources énergétiques de ce pays sont la biomasse, le gaz naturel, l'hydroélectricité, le charbon, les sites géothermiques, ainsi que l'énergie solaire et éolienne. L'objectif est de développer des sources d'énergie, de trouver des substituts aux produits pétroliers importés et de faire en sorte que l'infrastructure existante et à venir respecte l'environnement. La politique énergétique nationale est supervisée par le ministère de l'Énergie et des Mines (*Ministry of Energy and Minerals*).

En 2003, la consommation énergétique par habitant s'établissait à environ 0.7 tonne équivalent pétrole,

d'après les estimations, contre 0.5 en 1997. Le bois de chauffe et les autres formes de biomasse couvrent 89 pour cent des besoins énergétiques du pays. La part du pétrole et de l'électricité, achetés sur le marché, représente 8.2 et 1.7 pour cent respectivement.

L'offre d'électricité est le fait de réseaux interconnectés ou de systèmes isolés. Le secteur de l'électricité est largement dominé par l'entreprise publique nationale, TANESCO (Tanzania Electric Supply Company Limited), qui fournit environ 98 pour cent de l'électricité consommée dans le pays. Cette entreprise dispose d'un monopole verticalement intégré pour la production et la distribution d'électricité. L'infrastructure actuelle se compose d'un réseau de transport interconnecté et de systèmes isolés. TANESCO exploite un réseau de 12 934 km, avec une capacité installée de 763 MW, dont 561 MW d'origine hydraulique (soit 12 pour cent seulement du potentiel hydroélectrique du pays, estimé à 4.7 GW) et 202 MW d'origine thermique. Elle a signé un contrat d'achat d'électricité avec Independent Power Tanzania Limited (IPTL), qui possède et exploite une centrale au diesel de 100 MW. Actuellement, il n'existe aucune grande interconnexion avec les pays voisins, mais des projets sont à l'étude avec la Zambie et le Kenya. Dans le nord du pays, au départ de l'Ouganda, et dans le sud, au départ de la Zambie, il existe des interconnexions de petite taille qui approvisionnent des communes isolées. Le marché de l'électricité tanzanien est modeste, seuls 6 pour cent environ des habitants sont raccordés au réseau national. La consommation par habitant s'établit à 46 kWh par an, et progresse de 11-13 pour cent chaque année. Quelque 40 pour cent de l'électricité sont consommés par les ménages, 50 pour cent par l'industrie et les entreprises et les 10 pour cent restants utilisés pour l'éclairage urbain ou exportés vers Zanzibar.

La politique actuelle de l'électricité vise à accroître l'accès de la population à cette source d'énergie et, plus généralement, à en améliorer la disponibilité, la diversité, la fiabilité et le coût. Pour y parvenir, les autorités envisagent d'étendre le réseau national, les réseaux isolés et les raccordements. Pour le réseau interconnecté, il est prévu de mobiliser davantage de sources locales de gaz naturel, d'hydroélectricité et de houille, ainsi que

d'en améliorer la production, le transport et la distribution. Un certain nombre de projets de production, de transport et de distribution sont à l'étude, dont le but est de relier de nouveaux domaines miniers et centres de consommation en de nombreux points du pays. L'État tanzanien a conclu un certain nombre d'accords avec des partenaires étrangers pour évaluer la centrale hydroélectrique de Ruhudji (358 MW), ainsi que la centrale au charbon de Mchuchuma (400 MW). L'important projet relatif au transport de l'électricité entre la Zambie et la Tanzanie est également à l'étude. Il porte sur la construction d'une ligne de transport de 330 kV entre Pensulo (au centre de la Zambie) et Mbeya (Tanzanie), passant par Kasama (au nord de la Zambie), soit un trajet d'environ 670 km. Un autre projet concerne la mine de charbon et la centrale thermique de Mchuchuma.

Le pétrole comble environ 7.2 pour cent des besoins énergétiques de la Tanzanie. Il est importé en intégralité. Cependant, avec ses indices de surface et ses données notamment sismiques, la Tanzanie offre de fortes probabilités dans le domaine des hydrocarbures. Jusqu'ici, on compte seulement 20 forages d'exploration et 8 puits de production sur une surface de 222 000 km². Le sous-sol tanzanien est donc insuffisamment exploré. Même si un certain nombre de compagnies font de la prospection, elles n'ont pour l'instant pas obtenu de résultats.

D'importantes réserves de gaz naturel ont toutefois été identifiées. Celles situées au large de l'île de Songo Songo, dans l'océan Indien, sont estimées à 20.33 milliards de mètres cubes. Un vaste gisement se trouve à Mnazi Bay, près de Mtwara. Le consortium canadien Ocelot Trans Canada Pipelines (OTC) participe déjà à un projet de construction de gazoduc. L'achèvement du projet gazier de Songo Songo devrait inciter un plus grand nombre d'entreprises à acquérir de la superficie à explorer. La carte de plusieurs prospects a été dressée et Tanzanian Petroleum Development Corporation (TPDC) s'emploie activement à promouvoir ce potentiel.

La Tanzanie possède d'autres sources d'énergie, notamment du charbon, de l'énergie solaire et éolienne.

Ses réserves de charbon, estimées à 1.2 milliard de tonnes, pourraient alimenter une capacité de production de 400 MW pendant 35-40 ans. Toutefois, excepté une très petite mine de charbon à Songwe-Kiwira, ces gisements restent largement inexploités.

Les autorités mettent en place une agence de l'énergie rurale (*Rural Energy Agency*), chargée de faciliter l'accès à l'énergie dans les campagnes, de soutenir la recherche et le développement dans ces zones, de créer un cadre institutionnel et juridique visant à promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables et encourager l'esprit d'entreprise, ainsi que la participation du secteur privé dans la promotion des énergies renouvelables dans les zones rurales.

Le programme de réforme des organismes parapublics continue de réaliser des progrès significatifs en Tanzanie. En mars 2003, quelque 266 organismes parapublics avaient été privatisés. Parmi ceux-ci, 134 ont été acquis en intégralité par des capitaux tanzaniens, 16 par des étrangers et 116 ont été privatisés dans le cadre d'entreprises en participation réunissant des investisseurs locaux et étrangers. Concernant les organismes cédés à des Tanzaniens, 16 ont été rachetés par leurs salariés. En 2003, les principales privatisations ont été celle d'Air Tanzania Corporation (ATC) dans le cadre d'une entreprise en participation et celle de Dar es Salaam Water and Sewerage Authority (DAWASA) aux termes d'un contrat de bail. En outre, l'agence de réglementation des secteurs de l'eau et de l'électricité (EWURA) a commencé ses activités en juillet 2003. Elle est chargée de veiller à ce qu'un cadre réglementaire approprié soit mis en place après la privatisation pour protéger les consommateurs.

Les autorités tanzaniennes poursuivent les réformes dans le but d'établir un système financier solide. Selon un rapport sur la stabilité du système financier (*Financial System Stability Assessment*) réalisé par le FMI en juillet 2003, les banques tanzaniennes, qui dominent le secteur, disposent en général de liquidités, sont bien dotées en fonds propres et résistent à la plupart des chocs. Le cadre de la supervision bancaire est également considéré comme globalement satisfaisant sur la base des Principes fondamentaux de l'Accord de Bâle. Le système bancaire

affiche un ratio de fonds propres supérieur à 20 pour cent. Une activité de prêts relativement faible limite l'importance du risque de crédit. Cependant, en raison de sa faible profondeur, le système financier joue un rôle marginal dans le soutien de la croissance économique. Pour renforcer l'assise financière des banques, la BOT a décidé de relever progressivement le niveau minimum de capital libéré des banques commerciales. En outre, la Tanzanie met en œuvre les recommandations de la task force financière du Groupe anti-blanchiment d'Afrique orientale et australe (GABAOA) afin d'appuyer les mesures de lutte contre le blanchiment d'argent. La BOT avait prévu de réviser d'ici décembre 2003 la réglementation et la législation prudentielles y afférentes dans l'optique d'assouplir certaines dispositions qui freinent l'investissement. À cette fin, le Parlement a voté, en avril 2003, un amendement à la loi sur les prêts, les garanties et les dons/subventions (*Loans, Guarantee and Grants Act*). Dans le cadre des efforts visant à créer un cadre réglementaire solide pour le système de paiements national, la loi sur la banque centrale, *Bank of Tanzania Act*, (1995) a été amendée en février 2003, de façon à doter la BOT de pouvoirs explicites sur ce système. Soucieuse de préserver la solidité du secteur, la BOT a racheté Delphis Bank en mars 2003, suite aux mauvaises performances financières de cette dernière et à l'incapacité de ses actionnaires à injecter des capitaux supplémentaires pour éponger ses pertes. Par ailleurs, le gouvernement tanzanien met en place un plan de restructuration destiné à régler les problèmes de People's Bank of Zanzibar. En outre, il tente de supprimer les obstacles au développement du secteur financier, par le biais d'un amendement à la loi agraire, qui interdit toujours d'utiliser les terres comme garantie. Cet amendement a été soumis au Parlement en octobre 2003.

Contexte politique et social

La Tanzanie est l'un des pays d'Afrique les plus stables sur le plan politique. Le pays s'ancre progressivement dans la démocratie, car les pouvoirs publics, en collaboration avec d'autres parties prenantes, continuent de revoir les structures et les stratégies propices à une bonne gouvernance afin d'améliorer la

gestion des affaires publiques. En 2002, les pouvoirs publics ont restructuré diverses institutions afin d'améliorer l'efficacité et la transparence. Les programmes de réforme des collectivités locales ont ainsi été mis en œuvre dans 70 conseils de district, les pouvoirs de la commission d'éthique (*Ethics Commission*) ont été renforcés et divers ministères et administrations ont été familiarisés avec la stratégie de lutte contre la corruption définie par le gouvernement. Ce dernier a également introduit une charte du service à la clientèle à l'intention de quinze ministères, administrations et agences publiques. En outre, la commission des droits de l'homme et de la bonne gouvernance (*Human Rights and Good Governance Commission*) a commencé ses travaux en 2002.

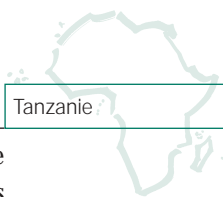
Même si l'économie tanzanienne progresse à un rythme plutôt alerte depuis quelques années, la pauvreté conserve son emprise sur le pays. L'enquête sur le budget des ménages tanzaniens (*Tanzanian Household Budget Survey – HBS 2000/01*), effectuée dans le cadre de l'observatoire de la pauvreté (*Poverty Monitoring System*), ainsi que l'enquête intégrée sur la population active (*Integrated Labour Force Survey – ILFS, 2000/01*), ont toutes deux révélé que la pauvreté n'avait que peu reculé dans le pays pendant la dernière décennie. Selon ces études, 19 pour cent de la population vivaient en dessous du seuil de pauvreté alimentaire en 2000/01, contre 22 pour cent en 1991/92. Par ailleurs, 36 pour cent se situaient en dessous du seuil de pauvreté non alimentaire en 2000/01, contre 39 pour cent en 1991/92. La pauvreté est plus grave dans les campagnes.

Le chômage constitue l'une des facettes du problème. En 2001, le nombre de chômeurs enregistrés s'établissait à 2.3 millions dans le pays, ce qui correspond à près de 13 pour cent de la population active. Près de la moitié de ces chômeurs vivaient en zone urbaine. À Dar Es-Salaam même, le taux de chômage ressortait à 46.5 pour cent, contre 25.5 pour cent dans d'autres agglomérations et 8.4 pour cent dans les zones rurales. Autre constat inquiétant : le chômage constitue désormais un problème majeur pour les jeunes de 10 à 24 ans.

La stratégie de lutte contre la pauvreté de la Tanzanie, telle que définie dans le DSRP du pays, s'articule en trois

volets : réduction de la pauvreté monétaire ; amélioration des capacités humaines, de l'espérance de vie et du bien-être social de la population et campagne contre l'extrême vulnérabilité des pauvres. La mise en œuvre de cette stratégie commence à produire des résultats notables, particulièrement dans l'éducation et la santé. En 2002, le gouvernement a révisé sa politique de santé, qui cherche à améliorer la santé et le bien-être des Tanzaniens, en donnant la priorité aux citoyens les plus pauvres et les plus vulnérables. À cette fin, en 2002, le nombre des districts couverts par la gestion intégrée des maladies infantiles a été porté de 31 à 92, et la couverture vaccinale des enfants de moins de cinq ans est passée à 79 pour cent, contre 74 pour cent en 2001. D'un autre côté, en 2002, le nombre des personnes infectées par le VIH a grimpé à 2.2 millions, soit 6.5 pour cent de la population. La même année, le taux de prévalence du virus du sida chez les adultes s'établissait à 7.8 pour cent. Parmi cette population infectée, plus d'un tiers avait déjà développé la maladie. Le plus inquiétant est que le taux d'infection n'ait pas reculé, contrairement à ce qui s'est produit dans les pays voisins. En réaction, les pouvoirs publics ont intensifié leur guerre contre le VIH/sida en 2003 en en faisant une cause permanente sur tous les fronts. Le secteur de la santé a également amorcé la mise en œuvre de son deuxième plan stratégique (*Second Health Sector Strategic Plan – 2003-2006*), qui vise une amélioration de la prestation des services et de la qualité des soins. Il met l'accent sur la modernisation de l'infrastructure et un meilleur accès aux traitements et aux soins primaires.

Depuis peu, la politique publique d'éducation privilégie les partenariats public/privé comme moteur du développement de ce secteur. En 2002, les pouvoirs publics ont approfondi leur collaboration avec le secteur privé et d'autres parties prenantes afin d'améliorer le système éducatif. Grâce à une participation efficace de la population à la mise en œuvre du programme de développement de l'enseignement primaire (*Primary Education Development Programme – PEDP*), 15 991 salles de classe ont pu être construites en 2002. Ces progrès ont contribué à porter le taux d'inscription brut dans le primaire à 98.6 pour cent en 2003, tandis que le taux d'inscription net s'établissait à 80.7 pour cent, soit un peu moins que l'objectif de 85 pour cent fixé



par les pouvoirs publics pour 2003. En outre, le nombre total des élèves dans les écoles (privées et publiques) s'est accru de 23 pour cent en 2002. Parallèlement à ces avancées des taux d'inscription, le taux de passage du primaire au secondaire a été porté de 19.5 pour cent en 2001 à 21.7 pour cent en 2002. En 2003, les autorités

ont continué de mettre en avant l'importance d'améliorer l'enseignement et la formation à tous les niveaux. Elles ont ainsi engagé des travaux de construction et de rénovation des salles de classes et des logements des enseignants afin de favoriser les nouvelles inscriptions et le recrutement des professeurs.

